

Travaux d'entretien normal sur les constructions		
<i>Critères cumulatifs</i>	<i>Critères sur la nature des travaux</i>	<i>Critère sur l'impact des travaux</i>
Batiment à usage d'habitation ou à usage touristique (gîte) ou artisanale	<u>Travaux effectués à l'intérieur du bâtiment :</u> pas de changement de la destination Ex : refaire une pièce, démolition d'un mur non porteur	Travaux non soumis à évaluation environnementale et non soumis à autorisation d'urbanisme
	<u>Travaux effectués à l'extérieur du bâtiment :</u> Pas de création d'emprise au sol supplémentaire Pas de modification de l'aspect extérieur Ex: remplacement des volets à l'identique, peinture à l'identique, remplacement d'un bout de tôle	Travaux non soumis à évaluation environnementale et non soumis à autorisation d'urbanisme
Batiment à usage agricole	Pas de création d'emprise au sol Pas de changement de destination	Travaux non soumis à évaluation environnementale et non soumis à autorisation d'urbanisme

Méthode : en cas de doute : contacter systématiquement le Parc national : autorisations@reunion-parcnational.fr